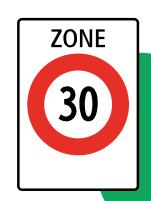
## Zone 30 – Apaiser la rue

Dans une zone 30, les piétonnes et les piétons peuvent traverser la chaussée librement.

Les voitures, les bus et les deux-roues sont prioritaires et doivent respecter la limite de 30km/heure. Une vitesse modérée = un bruit diminué et une sécurité routière renforcée!







Il n'y a en général pas de passage piéton. En effet, les piétonnes et les piétons peuvent choisir où traverser en prêtant attention car ils ne sont pas prioritaires. Pour que ça marche, chercher le contact visuel permet à chacune et chacun de voir l'autre et d'en prendre soin!





